

Note explicative de la Présidente pour la 12^{ème} Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI (CTCA12)

Eden Island, Seychelles

16-19 octobre 2023

Chers Chefs de délégation et Délégués,

Nous nous réunirons aux Seychelles, du 16 au 19 octobre 2023, afin de poursuivre les travaux du Comité technique visant au développement des critères d'allocation pour la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Projet n°6 sur un Régime d'allocation

Faisant suite à notre réunion du CTCA11 tenue à Mombasa, au Kenya, en janvier 2023, certaines délégations ont soumis des commentaires écrits, qui ont été compilés par le Secrétariat et inclus dans le document IOTC-2023-TCAC12-REF01. Je me suis efforcée de refléter les contributions des délégations soumises lors du CTCA11 et dans les commentaires écrits sur le dernier texte du Projet n°5 sur un Régime d'allocation (IOTC-2023-TCAC11-02) dans un nouveau Projet n°6 (IOTC-2023-12-02) soumis pour notre prochaine réunion du CTCA12 aux Seychelles. Comme précédemment, 3 versions du texte du Projet n°6 vous ont été remises. Une version comporte tous les changements effectués et marqués dans le texte ainsi que des commentaires latéraux mentionnant la source des changements apportés, ainsi que tout ajustement que j'aurais pu réaliser sur les propositions soumises. Une version comportant les changements mis en évidence sans commentaires latéraux a été fournie, tout comme une version Word propre pour votre convenance.

Objectif pour le CTCA12

Les Membres du CTCA discutent de la question des allocations pour la CTOI depuis 2011. Je pense que le CTCA a, depuis lors, réalisé d'importantes avancées sur un certain nombre de points en lien avec les allocations. Toutefois, des questions clés doivent encore être résolues. Je propose que notre objectif premier pour le CTCA12 soit d'aborder les questions centrales sur lesquelles il a été difficile de dégager un consensus jusqu'à présent.

À cet effet, je propose de continuer à encadrer nos discussions lors du CTCA12 sur la base des principaux thèmes plutôt que sur un examen section par section du texte du Projet n°6 fourni. Comme par le passé, le texte sera ajusté afin de refléter nos

discussions lors du CTCA12, et je continuerai à inviter les délégations à soumettre des commentaires écrits sur le texte pendant et après la réunion.

Structure et ordre du jour de la réunion proposés

Nous nous réunirons pendant 4 jours complets à Eden Island. Un ordre du jour préliminaire vous a été remis à des fins d'examen (IOTC-2023-TCAC12-01). J'ai préparé l'ordre du jour et cette note explicative en tenant compte des discussions bilatérales que j'ai tenues avec un certain nombre de délégations.

Je propose de maintenir notre pratique consistant à abandonner les introductions habituelles et à passer directement à la partie essentielle de la réunion avec ma brève présentation du Projet n°6 du Régime d'allocation.

Au cours du CTCA11, les Membres du CTCA se sont montrés favorables à la poursuite des discussions sur les thèmes dans un format de groupes de travail permettant une discussion plus libre, fluide et informelle. Sur cette base, je propose de former, lors du CTCA12, des groupes de travail chargés d'aborder les questions centrales en instance. Afin de permettre la participation de toutes les délégations, ces groupes de travail se tiendront consécutivement, dans la salle de réunion principale de l'hôtel Eden Blue, où un système de vidéoconférence sera disponible pour les personnes participant sous forme virtuelle. D'après certaines consultations tenues avant de rédiger la présente note, je propose de constituer 6 groupes de travail sur les principaux points d'un régime d'allocation : les critères d'allocation, l'éligibilité, le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre, comme suit :

GT1 : Critères d'allocation pour États côtiers et indicateurs

GT2 : Éligibilité des Régions ultrapériphériques et des Territoires d'outre-mer aux critères d'allocation pour États côtiers

GT3 : Attribution des captures de la ZEE et transition

GT4 : Champ d'application géographique du Régime d'allocation

GT5 : Stocks de poissons couverts par le Régime d'allocation

GT6 : Calendrier de mise en œuvre de l'allocation

La discussion et les interventions des délégations sur chacun de ces thèmes devraient s'inspirer du texte afférant à chacun de ces thèmes inclus dans le Projet n°6. Cela ne signifie pas que les autres points du texte ne sont pas importants. Ces autres points pourront être abordés le dernier jour de notre réunion après avoir couvert les questions centrales ci-dessus.

S'agissant des Groupes de travail, je souhaiterais demander aux délégations de présenter à la réunion des recommandations sur un président issu d'un Membre du CTCA pour chaque Groupe de travail. Je comprends que les Membres pourraient

préférer que je préside le Groupe de travail 3, et je suis disposée à le faire, mais j'encourage également les délégations à envisager de soutenir des représentants des Membres du CTCA afin de présider les autres groupes de travail.

Je suppose qu'une grande partie de notre temps aux Seychelles sera consacrée à la discussion des critères d'allocation en vue de mieux comprendre la forme qu'ils pourraient prendre, la façon dont ils fonctionneront et comment progresser pour dégager un consensus sur ceux-ci. Le premier jour, faisant suite à ma présentation du Projet n°6, j'espère que nous pourrons passer à la discussion sur les critères d'allocation pour États côtiers (Article 6.6). Les discussions du GT1 devraient spécifiquement couvrir les changements qui ont été apportés à cette disposition dans le texte du Projet n°6. Je souhaiterais entendre l'opinion des délégations sur les critères récemment proposés. Cette discussion pourrait également inclure des commentaires sur tout indicateur associé à ces critères qui pourrait devoir être ajusté, ou ajouté, à l'Annexe 2. Dans le cadre du GT2, j'espère couvrir également la question de l'éligibilité aux critères pour États côtiers, notamment la question de l'application de ces critères aux Régions ultrapériphériques et aux Territoires d'outre-mer (Article 6.6(4)).

Le Secrétariat a diffusé les Tableaux des estimations des captures actualisés, à la demande des Membres du CTCA. J'encourage les délégations à consulter ce document et à l'utiliser pour leur propre évaluation des implications des concepts qui font l'objet de négociations. Le deuxième jour, le Secrétariat présentera ces Tableaux et vous aurez la possibilité de soulever toute question de haut niveau que vous pourriez avoir sur les estimations, leur méthodologie et les hypothèses formulées. Ces Tableaux ont été fournis pour l'usage personnel des délégations, pour qu'elles réalisent leurs propres simulations basées sur le texte du Régime d'allocation et non à des fins de discussion détaillée sur les chiffres de l'allocation lors du CTCA12. Ceci étant dit, j'espère que nous pourrons réaliser de grandes avancées sur les critères d'allocation à l'occasion du CTCA12 en vue de pouvoir passer à une discussion sur des chiffres spécifiques et des simulations à l'aide des informations incluses dans ces Tableaux, éventuellement lors des réunions du CTCA en 2024. Une bonne compréhension des Tableaux permettra à chaque Membre d'être mieux préparé pour cette future discussion.

Faisant suite à la présentation réalisée par le Secrétariat, j'espère que nous pourrons consacrer le deuxième jour aux critères d'attribution des captures de la ZEE (Article 6.8(2) et (3)) au sein du GT3, pour que les délégations comprennent plus clairement la façon dont ces allocations pourraient être déterminées et comment elles pourraient être graduellement mises en œuvre. Je pense que des progrès peuvent être réalisés sur ce critère spécifique si les délégations ont une meilleure idée des possibles détails de sa mise en œuvre, tels que le volume de quota impliqué, les stocks auxquels il s'appliquerait, les Membres qui pourraient en bénéficier et l'échéancier éventuel pour la mise en œuvre de cette allocation spécifique.

Pour cette discussion, je propose d'utiliser les données de captures pertinentes figurant dans les Tableaux des estimations des captures fournis par le Secrétariat à titre indicatif, reconnaissant que ces données pourraient ne pas être les données définitives à utiliser pour déterminer les allocations finales de la CTOI. J'envisage de présider ce groupe de travail particulier et je proposerai des scénarios hypothétiques en utilisant ces données et poserai des questions ciblées en vue d'alimenter les discussions. Je propose également de continuer à faire preuve de souplesse pour permettre des discussions entre les Membres, de façon bilatérale ou autre, en ma présence en qualité de présidente ou non, en marge du groupe de travail et de la plénière, afin de contribuer à la résolution de cette question. Il pourrait être nécessaire de revenir sur cette question le troisième ou le quatrième jour si les Membres ont besoin de plus de temps pour se consulter et s'entretenir en face à face. Je me tiendrai à la disposition des délégations à cet égard.

Nos discussions du troisième jour porteront sur le champ d'application du régime d'allocation. Les questions en instance restantes concernent le champ d'application géographique du régime d'allocation (GT4) ainsi que les stocks de poissons qui seront couverts par le régime (GT5). Je propose de traiter ces deux questions dans des groupes de travail distincts dans cet ordre. J'espère que nous pourrons entamer notre discussion par une présentation sommaire de l'avis juridique de la FAO, sollicité à la demande des Membres du CTCA, par le Secrétariat. Je n'ai, à ce jour, pas encore reçu cet avis mais j'espère que nous le recevrons à temps pour la réunion du mois d'octobre.

Nous couvrirons quelques points importants le quatrième jour avant de réfléchir à la voie à suivre. J'espère que nous pourrons couvrir une discussion sur le calendrier de mise en œuvre de l'allocation et un processus permettant de déterminer les allocations (GT6). Nous commencerons cette question par une présentation du calendrier de mise en œuvre publié sur le site web de la réunion, réalisée par le Secrétariat (IOTC-2023-TCAC12-03). J'encourage les Membres à se préparer à poser des questions et à faire part de leurs opinions et commentaires sur le calendrier et le plan de mise en œuvre proposés, y compris tout délai proposé, étant donné que les diapositives préparées par le Secrétariat ont été élaborées en se basant sur le texte actuel du Projet n°6. Toute modification nécessaire et mutuellement convenue devra être reflétée dans la future version du texte.

Au terme des discussions du GT6, je donnerai la parole aux Membres pour tout commentaire que les délégations souhaiteraient formuler en ce qui concerne tout autre point du régime d'allocation du Projet n°6 qui n'aurait pas déjà été couvert lors de la réunion. Je recueillerai les points de vue des délégations sur les questions à couvrir afin de m'assurer que nous disposons du temps nécessaire pour les couvrir de la façon opportune. Naturellement, les délégations sont également invitées à soumettre des

commentaires écrits sur le texte afin de pouvoir en tenir compte dans la prochaine version du texte.

Processus de négociation

Tout comme lors de nos réunions précédentes, nous suivrons la pratique standard des organisations des Nations Unies pour négocier le texte, communiquée lors des sessions précédentes du CTCA.

Voie à suivre

Je vous encourage à me transmettre vos commentaires écrits ou vos interventions à l'issue de la réunion du CTCA12, y compris toute proposition de libellé soumise durant la réunion. À cet égard, il sera important que les présidents des groupes de travail soumettent par écrit toutes les propositions issues de ces groupes de travail afin que je puisse disposer d'un enregistrement de celles-ci.

J'entends apporter des modifications et des ajustements au Projet n°6 après notre réunion, d'après vos interventions et observations écrites, dans les délais convenus lors de notre réunion le quatrième jour.

À la fin de la réunion du CTCA12, je souhaiterais entendre les avis des délégations sur la voie à suivre en 2024, notamment des opinions sur le nombre de réunions que le CTCA devrait tenir, la date de cette/ces réunion(s), les principaux objectifs de cette/ces réunion(s) ainsi que sur tout travail préparatoire qui pourrait requis du Secrétariat pour la/les réunion(s). En fonction des résultats du CTCA12, et si les délégations sont d'accord, nous pourrions envisager de tenir une réunion visant à discuter des chiffres spécifiques des allocations en simulant les critères d'allocation figurant aux Articles 6.5, 6.6, 6.7 et 6.8 du projet de texte.

Mes consultations préparatoires pour notre réunion du CTCA12 ont confirmé que les Membres du CTCA continuent de percevoir le besoin d'établir les allocations en tant qu'une mesure de gestion pour permettre d'atténuer la surpêche et les stocks de poissons CTOI surexploités et d'améliorer la gestion durable des stocks dans leur ensemble. Cela était un objectif clé de la Commission lorsqu'elle a institué le CTCA en 2011. J'ai constaté que les Membres estiment que cet objectif continue d'être d'une importance et d'une nécessité cruciales actuellement. Au cours de mes consultations, j'ai également constaté un soutien manifeste au processus actuel du CTCA visant à développer ces allocations à travers le régime d'allocation en cours de discussion.

Alors que nous ne couvrirons pas la totalité du texte du Régime d'allocation de manière approfondie au cours de notre réunion du CTCA12, j'espère que nous pourrions réaliser d'importantes avancées sur les questions centrales en instance afin de pouvoir aller de l'avant de façon positive et d'achever nos travaux dans un délai raisonnable.

Je me réjouis de vous rencontrer personnellement aux Seychelles et vous souhaite à tous un bon voyage.

Cordialement,

Nadia Bouffard
Présidente
CTCA, CTOI